

Les 50 ans de l'Union féminine Coop Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **60 (1972)**

Heft 10

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA PROTECTION CIVILE EN SUISSE ROMANDE

Au cours de la récente « Conférence mondiale de la protection civile » qui a eu lieu à Genève, divers exposés permirent de connaître de façon précise comment est prévue et organisée la sauvegarde des gens et des biens dans un certain nombre de pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et naturellement d'Europe. La loi suisse sur la protection civile et le plan ORSEC d'outre-Jura a spécialement retenu l'attention des nombreux auditeurs, étant donné leur diversité de conception, mais aussi leur complémentarité sur pas mal de points. En ce qui concerne — entre autres — l'unité de commandement, et la nécessité d'un plan. Par ailleurs, la conclusion apportée à son exposé par le représentant du service national français de la protection civile a particulièrement frappé par son réalisme. On peut la résumer ainsi :

« La protection civile étant en continué devenir — en fonction des progrès techniques — il faut absolument se persuader que l'organisation adoptée et mise au point, si perfectionnée soit-elle, n'aura jamais rien d'absolu. Et qu'elle devra donc être constamment adaptée aux nécessités nouvelles. »

Cette sorte de philosophie de la sécurité et de la protection civile trouve son application en Suisse, et explique les préoccupations de ceux qui ont mis au point la « Conception 1971 », admise par les Chambres fédérales.

Notre pays tend donc à s'adapter toujours mieux aux catastrophes naturelles ou industrielles, ou encore à un éventuel conflit armé, cela en revisant l'organisation actuelle de protection civile.

PRESQUE 15 000 PERSONNES FORMÉES

Il apparaît donc utile de faire le point, afin de partir de bases existantes, et c'est ainsi que, pour l'ensemble de la Suisse romande, on compte à l'heure actuelle près de 14 500 personnes qui ont suivi le cours de base PC, et qui sont affectées à l'un ou l'autre des services de l'organisation locale,

constituée dans les 162 communes astreintes, c'est-à-dire comptant 1000 habitants et plus, et formant une agglomération.

ABRIS POUR 601 000 PERSONNES

Un des principaux objectifs de la « Conception 1971 » tend à assurer « une place dans un abri pour chaque habitant de notre pays ». Où en sommes-nous à l'heure actuelle dans les cinq cantons romands ? Quinze mille abris privés ont été construits ou 601 000 personnes trouveraient place si — ce qu'à Dieu ne plaise — la nécessité s'en faisait sentir.

Les établissements ayant un effectif de 100 personnes et plus — de quel genre que ce soit — doivent avoir leur propre organisme de protection (OPE), tandis que pour les établissements hospitaliers, le critère est de 50 lits au minimum. Ainsi, et toujours pour la Suisse romande, le nombre total de ces OPE : usines, grands magasins, hôpitaux, asiles, etc., est de 620 à ce jour.

CENTRES D'INSTRUCTION, MATÉRIEL, CONSTRUCTIONS PC

Il va de soi que l'état d'avancement de la protection civile n'est pas le même dans chacun des cantons romands, ceci pour toutes sortes de raisons qui sont indépendantes des responsables cantonaux et des chefs locaux.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, on compte trois centres d'instruction principaux, à Sugiez (Fribourg), Bernex (Genève) et Sierre (Valais), d'autres projets étant en cours. Certains cantons n'ont que des instructeurs professionnels, alors qu'ailleurs ils sont la plupart à temps partiel.

Le matériel, en revanche, est à peu près réparti dans toutes les communes, et — fourni par la Confédération — il est remarquable. A noter que le canton de Genève est doté d'un hélicoptère, attaché à la PC, et qu'il a déjà prouvé de nombreuses fois son utilité.

Quant aux constructions PC, postes de commandement, locaux d'attente pour le personnel et pour le matériel, postes sanitaires

et postes sanitaires de secours, voire unités chirurgicales abritées, elles sont déjà construites en grand nombre. Il en est de même de l'aménagement de réserves d'eau pour l'extinction. Enfin, dans certains cantons romands, des plans d'alarme en cas de catastrophe sont établis, où la protection civile jouerait un grand rôle, car ici et là elle est déjà opérationnelle.

POURQUOI DES PROVISIONS ?

Après la destruction de Jérusalem, la forteresse de Massada, située à 300 mètres au-dessus de la Mer Morte, fut le dernier bastion juif à tomber aux mains des légions romaines. Neuf cent septante hommes, femmes et enfants, tous habitants de Jérusalem, s'étaient réfugiés dans ce massif montagneux, où ils livrèrent une résistance acharnée

bles, car elles permettent de combler des lacunes dans notre système d'approvisionnement. Il ne faut pas oublier que nous importons 45 % des denrées alimentaires consommées en Suisse et que la plupart d'entre elles proviennent de pays lointains. En cas de rationnement, qui peut intervenir même en temps de paix, si les sources d'approvisionnement de notre pays sont perturbées par des grèves, le chaos ou des catastrophes naturelles, la vente des denrées alimentaires les plus importantes sera suspendue pendant plusieurs semaines. La constitution de provisions de ménage est ainsi un élément de sécurité et permet de résister à un chantage éventuel provenant de l'étranger.

La défense nationale économique et la protection civile sont donc deux institutions permettant à la population de survivre en cas de crise.

conserver et dont le prix est modéré. En outre, elles peuvent être employées pour des usages multiples. Les provisions complémentaires sont destinées à améliorer, quantitativement et qualitativement, les provisions de base; elles doivent s'adapter aux habitudes et aux goûts de chacun. Elles sont destinées à être utilisées également en cas de crise et ne doivent par conséquent pas exiger l'existence d'une source de chaleur pour être consommées. Appartiennent à cette catégorie de provisions les céréales, biscottes, biscuits, les conserves de tous genres (mets prêts à être consommés), le lait et les produits laitiers (lait en poudre ou condensé, fromage en boîte), les conserves de fruits (fruits secs, confitures), les légumes et légumineuses (conserves et légumes secs), le chocolat, le thé, le café, le cacao, les aliments fortifiants, les soupes et bouillons instantanés, le sel, les épices.

Réserve de base par personne

SUCRE

2 kg

RIZ

1 kg

PÂTES ALIMENTAIRES

1 kg

GRAISSE

1 kg

HUILE

1 litre

à l'envahisseur pendant deux ans. Ce haut fait de l'histoire ne fut possible que grâce aux importantes réserves d'eau et de nourriture que les assiégés avaient amassés dans des citernes souterraines et des cavernes. On peut encore voir aujourd'hui ces installations dans cette forteresse historique, qui est devenue un des lieux sacrés d'Israël. Les citernes, cavernes et dépôts aménagés par les défenseurs témoignent de l'ingéniosité et de la volonté de résistance d'un petit peuple face à un assaillant bien supérieure en nombre.

Il n'est pas inutile de rappeler que la défense nationale économique, comme la protection civile du reste, n'est pas uniquement conçue pour intervenir en cas de conflit armé. Les réserves de secours peuvent être d'une grande utilité lors de catastrophes ou de trou-

Le délégué du Conseil fédéral recommande de conserver comme provisions de base toutes les denrées alimentaires qui se gardent bien et qui ont un pouvoir nutritif élevé. Elles doivent être complétées par des denrées autant que possible riches en blanc d'œuf, en sels minéraux et en vitamines. Le choix et la quantité de ces denrées complémentaires sont laissés à la libre appréciation de chacun, mais il est recommandé la constitution de réserves substantielles, permettant de couvrir les besoins essentiels pendant deux mois.

Comme provision de base, le délégué du Conseil fédéral propose les quantités minimum suivantes par personne : 2 kg de sucre, 1 kg de riz, 1 kg de pâtes alimentaires, 1 kg de graisse et 1 litre d'huile. Il s'agit d'une manière générale de denrées qu'il est aisé de

En ce qui concerne les boissons, on peut recommander les eaux minérales les jus de fruits et de légume et les concentrés de jus de fruit à diluer. On n'aura garde d'oublier les aliments destinés aux malades et aux nourrissons. Les réserves de secours comprendront également du savon et des produits de lessive.

L'achat de telles réserves ne devrait pas présenter de problèmes trop compliqués en cette période de haute conjonction. Il faut également faire appel à la bonne volonté des ménagères pour qu'elles surveillent leurs provisions et les renouvellent de temps à autre. C'est un domaine où les femmes ont un rôle important à jouer dans le cadre d'une action destinée à permettre à la population de survivre en cas de crise.

LA PHYTOTHERATHRIE

PRODUIT ANTI-POLUANT

« le soin du cheveu par les plantes
pour conserver votre plus belle parure
apprendre à soigner votre chevelure »

Laboratoires SOLBA, Paris

Ets ROCHA
Distributeur pour la Suisse
10 bis, rue du Vieux-Collège
1204 GENÈVE - Téléphone 24 52 53



**Institut de Beauté
LYDIA DAÏNOW**

Ecole d'esthéticiennes
Diplôme International Cidesco

Rue Pierre-Fatio 17

GENÈVE

Tél. (022) 35 30 31

Membre de la FREC

Chuard & Francoz

Décoration
Réparation meubles anciens
Rue du Rhône 110 GENÈVE Tél. 24 93 35

**le gaz
est indispensable**

LES 50 ANS DE L'UNION FÉMININE COOP SUISSE

L'Union féminine Coop Suisse vient de fêter son 50^e anniversaire. C'est une excellente occasion de rappeler tous les services que cette association rend à la femme en promouvant une nouvelle société dans laquelle l'homme et la femme seront égaux en droits et en dignité dans la vie professionnelle et familiale.

L'UCF a activement œuvré pour l'obtention du suffrage féminin, elle a également signé une pétition au Conseil fédéral demandant qu'une situation plus favorable soit faite à la femme dans le cadre des assurances sociales (AVS, LAMA).

Elle s'occupe d'informer et de protéger les consommateurs, elle organise des journées d'étude et des cours.

Bref, l'UCF est une cinquantenaire alerte et bien dans le vent.

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Crêt-des-Pierres
1602 La Croix

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisse S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 15.—
étranger Fr. 17.—
de soutien Fr. 20.—
Imprimerie Nationale, Genève

le traitement

Asba

- dissout le tartre, la nicotine, les dépôts verdâtres sur les dents des enfants
- nettoie parfaitement en purifiant l'haleine



traitement
Asba,
conseillé par
votre médecin-dentiste